

Image not found or type unknown



retrait d'un permis accordé pour raccordement a EDF

Par **boboss**, le **12/01/2012** à **21:23**

Bonsoir

Je viens vers afin de me donner un conseil. Alors je vous explique:

Nous venons de recevoir le permis de construire de notre futur habitation et à la surprise générale nous apprenons que le raccordement à ERDF n'est pas pris en charge par la mairie de commune. A aucun moment la mairie nous en a parlé du raccordement!!! Maintenant l'acceptation du permis, avons nous un recours afin que nous ne finançons pas tout les travaux?

La mairie envisage de retirer l'arrêté de l'accord du permis de construire si nous finançons pas les travaux, est ce logique et légal?

Cordialement

BENN